

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM](#)  
[1999-09-57Item](#)[Marie Moret à Antoine Piponnier, 16 novembre 1896](#)

## Marie Moret à Antoine Piponnier, 16 novembre 1896

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[16 novembre 1896](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familistère

### Description

RésuméSur la reprise des dissensions entre la ville et le Familistère que Marie Moret déplore « le triomphe des malentendus ». Questions sur la composition de la commission et les élections. À propos de la caisse de secours mutuels au Familistère : Marie Moret tient de Godin un exemplaire du règlement de l'usine de 1857, dont la rubrique « des secours » traite des avances faites aux ouvriers nécessiteux et d'une « caisse des amendes ». Ce document ne mentionne pas les cotisations des ouvriers mises en place dès 1865 au Familistère, avant la constitution des caisses de prévoyance en 1870. Pose plusieurs questions sur les cotisations des ouvriers : leur date d'introduction dans l'usine, leur taux, leur obligation. Demande si Piponnier pourrait se procurer le vieux règlement de l'usine ou de l'ancienne caisse de secours. Sur l'article consacré au Familistère dans le journal *L'Illustration*. En post-scriptum, informe de la bonne réception de l'objet envoyé par Piponnier et indique que la chaufferette réparée a fait l'admiration de Marie-Jeanne Dallet.

SupportLe nom du correspondant, Piponnier, est manuscrit au stylo-bille sur la copie de la lettre à la suite de l'appel de la lettre : « Cher Monsieur ». Un signet

portant le nom de Piponnier manuscrit au stylo-bille est placé entre les folios 369 et 370 du registre de la correspondance.

## Mots-clés

[Actualité](#), [Appareils de chauffage](#), [Archives](#), [Articles de périodiques](#), [Conflit](#), [Famillistère](#), [Mutualité](#)

Personnes citées

- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Œuvres citées [L'Illustration : journal universel, Paris, 1843-1944.](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)

## Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-57

Collation 4 p. (369v, 370r, 371v, 372r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Paris 16 novembre 1856

Cher Monsieur, <sup>Sipouin</sup>

Voire lettre du 12 nous a fait grand  
plaisir, bien que nous explorions le terrain  
qui tenait entre la ville et le  
familiotie. Les discussions entremêlées  
avec elles toutes sortes d'obscurités, et  
le triomphe des malentendus. . . .  
Comment va-t-on composer la  
commission ? et que pourrout être  
les élections ?

Mais ce n'est pas pour cela que  
je vous écris, vous le savez bien.  
Cet ordre de questions n'est aucun  
antipathique . . . qu'il peut l'être  
à nous-même.

Je viens encore recourir, pour  
mon travail, à votre bienveillance.  
Je tiens de M. Gadin un exemplaire  
du règlement qui était affiché dans le salon  
en Janvier 1857. Les articles 27, 28, 29, 30

qui terminent le document figurent  
sous la rubrique : Des secours.

Ils vivent l'époque où les surmises  
nécessaires étaient ~~brutales~~ par des  
avances, et où une caisse dite  
Caisse des amendes était administrée  
de concert avec un Comité de six  
membres élus tous les six mois.

A cette époque il n'est pas question  
dans ce document de cotisations versées  
par les artisans.

Cependant des cotisations s'entendaient  
dans les ateliers avant la  
constitution des caisses de penyance  
au Familistère qui, alors, englobaient  
tous les habitants. Celles-ci ne datent  
que de 1870 et des 1868 (j'ai des  
documents) les cotisations dont j'ai parlé  
existaient.

Ce que je vous serais très obligé

qui terminent le document figurant  
sous la rubrique : Des secours.

Ils vivent l'époque où les sommes  
nécessaires étaient exiguës par des  
avances, et où une caisse dite  
Caisse des amendes était administrée  
de concert avec un Comité de six  
membres élus tous les six mois.

A cette époque il n'est pas question  
dans ce document de cotisations versées  
par les curiers.

Cependant des cotisations s'élevaient  
dans les ateliers avant la  
constitution des caisses de pénétration  
ou familiale qui, alors, englobaient  
tous les habitants. celles-ci ne datent  
que de 1870 et dès 1868 j'ai des  
documents les cotisations dont j'ai parlé  
existaient.

Ce que je vous serais très obligé

Je me ferais, si possible, à la  
réponse aux questions suivantes :

1<sup>o</sup> A quelle époque s'introduisirent  
dans l'usine, les cotisations de la part  
des ouvriers au fonds de secours mutual?

2<sup>o</sup> Quel fut le taux de ces cotisations ?

3<sup>o</sup> Les cotisations étaient-elles obliga-  
toires pour les ouvriers ?

# (Elles ne le furent pas pour les  
employés. J'ai des notes de Gardin  
à ce sujet)

Si vous pourriez me procurer  
des exemplaires de vieux Règlement  
de l'Usine ou de l'ancienne caisse  
de secours, vous me rendriez grand  
service.

Merci d'avance et toujours.

J'espère que par les écritures  
vous pourrez peut-être retrouver ce  
que je demande ci-dessus.

— On dit que l'attelle sur le Familis-  
 tère est perue dans l'illustration  
 Je vais chercher à me le procurer.  
 Quelle est la date du numéro.  
 Vous en avez des exemplaires sans  
 route — peut-être beaucoup ?

Sci. Le temps est beau et la  
 santé est bonne. Toute la famille,  
 M. Fabre compris, m'a écrit à vous et avec  
 votre le plus affectueux souvenir  
 Marie Gouin

82. L'objet que vous avez bien voulu nous  
 faire adresser est arrivé en parfait  
 état; et la chauffeuse réparée a été  
 chez la destinataire une très-vive  
 admiration. J'apprends à l'instant que Jeanne  
 vient de vous adresser elle-même un mot qui doit arriver  
 en même temps que cette lettre